

AP Automobiles
2 ter impasse de Bel Air
34230 Saint-Pargoire

Procès-Verbal à l'attention de Madame, Monsieur le greffier ;

Je soussigné Arthur PIAT né le 31/05/1999 à Montpellier, président de la SASU dénommer AP Automobiles, atteste avoir effectué le dépôt de capital d'un montant de 4000€ à la banque du crédit mutuel de Sète le 11/04/2023 et d'avoir signé les statuts de la société en amont le 08/04/2023 en bonne et due forme, car il n'y avait aucun document sur l'INPI qui précisé l'ordre dans lequel effectué ces actions.

Fait à Saint-Pargoire
Le 25/04/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. PIAT', with a long horizontal stroke extending to the right.

Arthur PIAT
Président de la société AP Automobiles



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM BASSIN DE THAU CM FRONTIGNAN 27 AVENUE GENERAL DE GAULLE 34110 FRONTIGNAN
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 4 000 €.

Président Arthur Piat, représentant de la société A.P AUTOMOBILES S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 TER IMPASSE DE BEL AIR 34230 ST PARGOIRE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Piat Arthur

Nombre d'actions : 40

Somme versée : 4 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 09113 00021211901 26

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 11 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé
[Signature]

JST141

Julien Besançon
Chargés d'Affaires Professionnels
15 quai mal de Lattre de Tassigny 34200 Sète

Crédit Mutuel
Bassin de Thau
15 Quai Mal de Lattre de Tassigny
34200 SETE
Tél 04 67 09 87 29
SIRET 842 161 648 00022